



Comité Syndical

Jeudi 30 NOVEMBRE 2017 à 14h30

CCI – Amphithéâtre

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 28 septembre 2017

Le compte rendu du comité syndical du 28 septembre 2017 est joint au présent ordre du jour.

Il vous sera demandé de procéder à son approbation.

2. Débat d'orientation budgétaire

Suivant les dispositions du Code général des collectivités territoriales, le SDED 52 doit procéder à un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. Le débat n'a pas de caractère décisionnel, cependant sa présentation est sanctionnée par une délibération du comité syndical. Il est l'occasion d'une discussion sur la stratégie du syndicat pour l'année à venir.

En préparation de l'examen de ce sujet, vous trouverez en **annexe 1**, une note d'accompagnement détaillée.

3. Actif passif du Smictom Centre et transfert en pleine propriété du CET de Sarcicourt

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des 3 Forêts, de la Communauté de Communes Meuse Rognon et de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin de Nogent et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles et du transfert de leur compétence « collecte des déchets ménagers » au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2018, le SMICTOM Centre sera à cette même date dissous.

L'actif et le passif du Smictom Centre seront transférés de droit au SDED 52 qui exercera la compétence en lieu et place du Smictom Centre. Le comité syndical doit en prendre acte.

Par ailleurs, il doit également acter le transfert en pleine propriété du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Sarcicourt, relevant actuellement du Smictom Centre et qui sera rattaché à la compétence traitement du SDED 52.

4. Gestion du CET de Montlandon – cession à titre gratuit

Comme précisé précédemment, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » et afin de rationaliser la gestion des deux CET, Sarcicourt et Montlandon, sur son territoire, le SDED 52 prendra en gestion, à compter du 1^{er} janvier 2018, les deux CET, Sarcicourt (Smictom Centre) et Montlandon (Smictom Sud).

En vertu de l'article L3112-1 du CG3P, « les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».

En conséquence de quoi, le Smictom Sud peut céder à titre gratuit, et après avis des domaines, le CET de Montlandon au SDED 52.

Le comité syndical doit acter la cession à titre gratuit et autoriser le président à signer les actes correspondants.

5. Création des budgets annexes - collecte et CET -

Le comité syndical peut décider de créer des budgets annexes afin de regrouper les opérations de service ayant une organisation dotée d'une autonomie relative.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SDED 52 exercera la compétence collecte pour une partie du territoire du département et par ailleurs, les centres d'enfouissement technique (CET) de Montlandon et de Sarcicourt seront transférés au SDED 52 au 1^{er} janvier 2018.

Il convient d'individualiser dans des budgets annexes les opérations propres à la compétence collecte et à la gestion des deux CET.

6. Compte-rendu des actes passés par le Président et le bureau

Le Président :

- Signature le 31/08/2017 complément pour installation photovoltaïque pour un montant de **830 € TTC**.
- Signature le 12/09/2017 du devis pour transport et déchargement sacs compost pour un montant de **822 € TTC**.
- Signature le 26/09/2017 du devis pour consommables nouveau bâtiment pour ménage pour un montant de **2 400 € TTC**.
- Signature le 26/09/2017 du devis pour étude de sol déchetterie Arc-en-Barrois pour un montant de **3 420 € TTC**.
- Signature le 03/10/2017 du devis pour la location aspirateur pour pneus pour un montant de **299 € TTC**.
- Signature le 02/05/2017 du devis pour la formation logiciel cylindres portes bâtiment pour un montant de **1 258 € TTC**.
- Signature le 19/09/2017 du devis pour la location places parking pour un montant de **2 160 € TTC**
- Signature le 03/10/2017 du devis pour constat huissier pour un montant de **432 € TTC**.
- Signature le 10/10/2017 du devis pour formation conception base de données Access pour un montant de **2 300 € TTC**
- Signature le 10/10/2017 du devis pour formation access VBA - développement d'applications pour un montant de **3 240 € TTC**.
- Signature le 10/10/2017 du devis pour conteneurs aériens pour un montant de **35 424 € TTC**.
- Signature le 16/10/2017 du devis pour la location du chapiteau pour l'inauguration pour un montant de **2 760 € TTC**.

- Signature le 17/10/2017 du devis pour un logiciel informatique pour un montant de **1 740 € TTC**
- Signature le 11/10/2017 du devis pour mise à disposition de bennes pour les pneus pour un montant de **384 € TTC**.
- Signature le 23/10/2017 du devis pour documentation commande publique pour un montant de **184 € TTC**
- Signature le 20/10/2017 du devis pour Annuaire- pages jaunes pour un montant de **5834 € TTC**
- Signature le 20/10/2017 du devis traiteur inauguration pour un montant de **5583 € TTC**
- Signature le 19/09/2017 du devis pour location bennes Joinville et Nogent pour un montant de **640 € TTC**
- Signature le 18/09/2017 du devis pour pose luminaire modulable service EP pour un montant de **1010 € TTC**.
- Signature le du contrat de licence d'assistance système pour la pointeuse pour un montant de **1008 € TTC**.
- Signature le 22/10/2017 du devis pour Extincteurs bâtiment pour un montant de **3 242 € TTC**.
- Signature le 13/11/2017 du devis pour levée topographique déchetterie Arc-en-Barrois pour un montant de **600 € TTC**.
- Signature le 18/10/2017 du devis pour parution journal Voix Haute-Marne pour un montant de **5 342 € TTC**.
- Signature le 23/12/2017 du devis pour parution journal La Haute-Marne pour un montant de **21 608 € TTC**.
- Signature le 10/08/2017 du devis pour téléphonie du bâtiment pour un montant de **10216,47 € TTC**.
- Signature le 15/11/2017 du devis pour petit matériel EP pour un montant de **749.76 € TTC**.

Le bureau :

- *Création de postes* deux postes d'agent de maîtrise, d'un poste d'adjoint principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'ingénieur.
- Autorisation de signature de la convention 2018-2022 du groupement de commande concernant la vente de matières premières secondaires issues du tri des collectes sélectives
- Décision d'une ouverture supplémentaire de la déchetterie mobile d'Arc-en-Barrois une demi-journée par mois, le samedi.
- Validation des participations accordées aux communes pour les travaux en éclairage public d'un montant de 89 690,20 €,

7. Affaires et questions diverses

- Programmation des travaux 2018
- Calendrier des comités syndicaux 2018